

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'INDRE

Délibération N°25_22/10/2024
COMMUNE DE TRANZAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 10 présents : 08 pouvoirs : 02 votants : 10 pour : 10 contre : 00 abstention : 00	L'an deux mil vingt quatre et le vingt deux octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD. Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, Françoise FERRANDON et Eric DESMET. Absents excusés : Julie CHONE a donné pouvoirs à Guy BRULON Arlette LIMOUSIN a donné pouvoirs à Eloïse PLANTUREUX Secrétaire de séance : Richard GABILLAT
Date de convocation 15 octobre 2024	
Date d'affichage 15 octobre 2024	

OBJET : PROGRAMMATION 2025 DE TRAVAUX d'ÉCLAIRAGE PUBLIC - DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR LE PLAN DE FINANCEMENT

Délibération N° 25_22/10/2024

M.le Maire expose que dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « Fonds Verts », la Commune peut bénéficier d'aides pour rénover son parc lumineux d'éclairage public.

L'objectif est de renouveler son parc lumineux existant très ancien et énergivore par des luminaires LED basse consommation, afin de faire de substantiel économie et de s'inscrire dans une plus grande protection de la biodiversité.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SEGEC pour un montant de 36 805 € HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses = 36 805,00 € HT

Recettes = 36 805,00 € HT

Fonds Verts	7 361,00 € (20,00%)
CRST	11 041,50 € (30,0%)
Autofinancement communal	18 402,50 € (50,0%)

Soit un total de : 36 805,00 € (100%)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du Fonds Verts - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

VU les cadres de référence et règles de financements régional

Considérant le devis présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **RECONNAÎT** l'importance du projet et approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;

* **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du futur CRST (*Contrat Régional de Solidarité Territoriale*) 2025/2030 dans le cadre 14 – Éclairage public à moderniser ;

* **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Verts - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ;

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rattachant à cette affaire.

Le Maire

Philippe VIAUD


La Secrétaire de séance


Richard GABILLAT